



Reporting **Article 173** de la **loi de transition énergétique pour la croissance verte** et **Article D.533-16-1** du COMOFI au titre de l'exercice 2018



Exercice 2018

Signatory of:



Groupe AGRICA



## SOMMAIRE

### **1. Présentation générale du Groupe AGRICA et des fondements de sa démarche d'Investissement responsable**

1.1 Présentation du Groupe AGRICA	page 3
1.2 Rappel contextuel et historique de la démarche d'Investissement responsable	page 3
1.3 Portage de la démarche d'Investissement responsable et participation à des initiatives de place	page 5
1.4 Description de la démarche d'Investissement responsable	page 6

### **2. La démarche d'Investissement du Groupe AGRICA : une sélection rigoureuse de valeurs et une attention croissante portée aux défis climatiques et de transition énergétique**

2.1 Présentation de la démarche d'Investissement responsable	page 7
2.2 Périmètre d'application	page 10
2.3 Analyse des résultats de l'étude sur la performance ESG du portefeuille du Groupe AGRICA	page 10
2.4 Pratiques de votes / dialogue	page 11
2.5 Autres démarches ESG	page 11
2.6 Zoom sur les risques liés aux changements climatiques	page 12
2.6.1 Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille du Groupe AGRICA	page 13
2.6.2 Mesure de la performance de transition énergétique	page 13





# 1. Présentation générale du Groupe AGRICA et des fondements de sa démarche d'Investissement responsable

## 1.1 Présentation du Groupe AGRICA

Avec près de 700 000 retraités à ce jour et plus 1,5 million de cotisants dans 202 000 entreprises, le Groupe AGRICA est l'interlocuteur de référence du monde agricole sur l'ensemble de ses filières pour le développement et la promotion de la protection sociale complémentaire.

Groupe professionnel, il propose des solutions adaptées aux spécificités des métiers et des enjeux de ce secteur économique incontournable et au cœur de notre identité française.

Retraite, santé, prévoyance, épargne et prévention : les expertises du Groupe et celles de ses partenaires sont chaque jour mises en œuvre pour protéger et accompagner ses clients.

Les entreprises clientes du Groupe appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

## 1.2 Rappel contextuel et historique de la démarche d'Investissement responsable

Le Groupe AGRICA est historiquement engagé dans une démarche d'Investissement responsable.

### ■ Les fondements de la démarche

- L'Investissement responsable porte les valeurs paritaires et sociales validées par nos administrateurs et chères à notre monde affinitaire.
- Il souligne ainsi notre attachement à préserver les liens historiques et privilégiés avec notre secteur professionnel.
- Le socle de notre approche repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.
- Notre démarche d'Investissement responsable s'intègre dans une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dont les principes constituent l'ADN du Groupe AGRICA.

### ■ Le cadre de la démarche

- La démarche militante du Groupe concerne la totalité de ses placements financiers. Elle rend naturelle son adhésion aux contraintes réglementaires sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et ce dans le respect des conventions et recommandations opposables (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Conventions fondamentales de l'OIT, Recommandations de l'OCDE, Objectifs de développement durable ODD etc.).
- AGRICA est depuis octobre 2018 signataire des Principes d'Investissements Responsables des Nations Unies (UN PRI)
- Le déploiement de la démarche d'Investissement responsable s'exerce dans le cadre de l'évolution des dispositions et/ou directives des autorités de contrôle suivantes :
  - ACPR
  - AMF
  - ESMA

L'expertise du Groupe AGRICA en termes d'Investissement responsable est portée par AGRICA ÉPARGNE - filiale à 100% des Institutions de prévoyance du Groupe - agissant en tant que prestataire de services.



## ■ Nos valeurs

Le présent rapport au titre de l'exercice 2018 s'inscrit dans la continuité de notre Charte de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), adoptée en 2006 et reflète les principes posés par la Charte d'Investissement responsable du Groupe adoptée en 2018. Aussi, ce rapport intègre et respecte les valeurs de notre Groupe :

### 1. Paritarisme

Les représentants des entreprises et des salariés agricoles composent à parts égales les instances de décision des institutions du Groupe.

### 2. Engagement durable

Le Groupe AGRICA s'engage sur le long terme auprès de ses clients, en les accompagnant et en les protégeant contre les aléas de la vie personnelle et professionnelle à travers notamment une garantie de continuité d'un revenu.

### 3. Solidarité

Le Groupe AGRICA s'inscrit dans le pacte intergénérationnel de la retraite par répartition, la mutualisation des risques, l'ajustement des coûts grâce aux accords collectifs, et ses activités sociales qui soutiennent les salariés et leur famille dans les difficultés.

### 4. Responsabilité

Les orientations stratégiques du Groupe intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d'investisseur responsable.

Investisseur de long terme, nous estimons que la capacité des entreprises à appréhender les enjeux ESG et climatiques représente un levier de création de valeur durable.





### 1.3 Portage de la démarche d'Investissement responsable et participation à des initiatives de place

Portée par les instances dirigeantes du Groupe, notre politique d'Investissement responsable, ayant pour objectif le déploiement effectif de notre Charte ISR, nous permet de réaffirmer les valeurs et les engagements du Groupe en y associant continuellement nos parties prenantes.

Au cours de cet exercice 2018, le Groupe s'est doté d'un Comité ISR, présidé par la Direction Générale Déléguée. Ce comité qui s'est réuni à 10 reprises en 2018 décide d'actions concrètes sur l'ensemble des sujets ESG et suit les évolutions réglementaires inhérentes et les meilleures pratiques ESG.

Sensibilisés à travers différentes initiatives, formations, conférences, trophées, nos parties prenantes (collaborateurs, clients, bénéficiaires, prestataires et sociétés de gestion...) sont invitées à prendre une part active à la démarche d'Investissement responsable du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe AGRICA entend rappeler son engagement auprès de ses clients et des acteurs de place en diffusant sa Charte ISR et en participant activement aux initiatives qui favorisent la diffusion de bonnes pratiques.

Le Groupe AGRICA est :

- signataire depuis octobre 2018 des Principes pour l'Investissement responsable de l'Onu (UN PRI), et ce afin de s'inscrire dans une démarche de transparence et de reporting régulier sur l'intégration des facteurs ESG et climatiques dans ses investissements. Début 2020, le Groupe AGRICA rendra compte au sein du reporting public de son engagement aux PRI.



- Membre du Groupe de travail ESG/ISR de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I), dont l'un des objectifs est de définir et normer les meilleures pratiques pour les investisseurs institutionnels sur les techniques de gestion, les marchés, et les instruments financiers (<http://www.af2i.org/investisseurs-institutionnels/af2i-af2i.html>).
- Membre actif de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et siège au comité d'investissement (<https://www.afg.asso.fr/solutions-depargne/presentation-isr/>).

Par ailleurs, la démarche active du Groupe est reconnue au travers de différentes distinctions :

- dès 2009, le Groupe a reçu le prix de l'investisseur responsable.
- Il reçoit chaque année le Label « Transparence de la gestion financière » depuis sa création. Cette reconnaissance créée en 2012 par le site [www.institinvest.com](http://www.institinvest.com), récompense le Groupe pour la qualité de sa communication financière.
- Enfin, il a été récompensé lors des Argus de l'innovation en 2010 et des Argus d'Or en 2011 pour ses initiatives en matière de développement durable, innovation managériale et management des ressources humaines.





## 1.4 Description de la démarche d'Investissement responsable

Notre approche d'Investissement est inclusive et pragmatique, fondée sur les meilleures pratiques sectorielles, et tient compte des enjeux de responsabilité sociétale actuels et futurs en accord avec nos valeurs.

Ainsi, le Groupe AGRICA intègre dans ses Investissements le suivi des critères suivants :

- Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les stratégies et activités des entreprises et états.
- Un niveau de garantie suffisant de maîtrise des risques ESG. Une attention particulière est portée aux entreprises contrevenant de manière sérieuse et répétée aux normes ou conventions internationales et qui ne rapportent pas suffisamment sur les mesures de remédiation adoptées pour réparer les dommages causés et prévenir les risques liés à leur activité.
- Le respect des conventions d'Oslo (1997) et d'Ottawa (2008) interdisant la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et armes à sous munitions.
- La non-implication dans des activités présentant des risques majeurs en termes de santé publique.
- La prise en compte des défis climatiques en cherchant à minimiser leur empreinte carbone et en adoptant une stratégie de transition vers une économie bas carbone.

100% des investissements en valeurs mobilières,  
en gestion dédiée et sous mandats, sont évalués sur des critères ESG et Climat.

Le Groupe AGRICA entend également jouer un rôle proactif dans la prise en compte des enjeux ESG et climatiques pour les investissements opérés à travers des fonds ouverts.

Cette démarche ESG se base sur une approche intégrée, directement déployée auprès des gestionnaires.

En conformité avec l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, nous publions ci-après les informations relatives à notre démarche d'Investissement responsable.





## 2. La démarche d'Investissement du Groupe AGRICA : une sélection rigoureuse de valeurs et une attention croissante portée aux défis climatiques et de transition énergétique

### 2.1 Présentation de la démarche d'Investissement responsable

La démarche d'Investissement responsable du Groupe AGRICA définie dès 2008 et enrichie en 2018, reflète les valeurs phares du Groupe : paritarisme, engagement durable, solidarité, responsabilité. C'est une démarche stable et permanente, qui a permis de suivre l'évolution de nos investissements et de dialoguer avec nos sociétés de gestion.

Précurseur dans sa démarche, le Groupe AGRICA souhaitait que celle-ci soit fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et qu'elle soit strictement respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

### ODD, de quoi s'agit-il ?

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, lors d'un sommet historique des Nations Unies, les pays ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable.

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...



Conformément aux Principes d'Investissement responsable (UN PRI), par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE et avec l'appui de l'agence Vigeo Eiris, le Groupe AGRICA a ainsi défini ses propres critères de sélection des valeurs investies, répartis sur six thématiques, que sont :

## ■ Les droits humains

Cette thématique couvre le respect des droits humains fondamentaux tels que définis par les conventions internationales et traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises. Elle porte également sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT tels que la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la non-discrimination sur le lieu de travail, et la promotion et l'égalité des chances, des questions qui traitent en filigrane de sujets repris en partie par les ODD 5 et 8 sur l'égalité des genres et les conditions de travail décentes.

## ■ Les comportements sur les marchés et les relations clients-fournisseurs

Cette thématique prend en compte des critères liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers des critères d'évaluation portant sur la sécurité des produits, ou l'information des clients. Elle porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs sociaux et environnementaux. Enfin, elle traite également de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption. Autant de thèmes abordés dans les objectifs de développement durable 12 et 16 sur les conditions de production et de consommation responsable, et également sur la stabilité des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires garants du respect des règles de marché.

## ■ Les ressources humaines

Les questions abordées sous cette thématique sont relatives à la promotion et l'effectivité du dialogue social, la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité, ou encore la gestion maîtrisée des restructurations. Appliquées aux conditions de travail des salariés, ces enjeux font écho aux objectifs de développement durable 3, 4 et 8 en ce qui concerne la santé, les bonnes conditions de travail et de formation des collaborateurs au sein des entreprises investies.

## ■ Environnement

Les critères sous revue sous ce thème portent sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, la maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits, ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

Ils reflètent les questions abordées par les ODD n° 7, 12, 13, 14, et 15 sur la promotion des énergies propres, les actions de lutte contre le réchauffement climatique et l'accompagnement vers la transition énergétique, la protection des océans et la vie sous-marine, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que des processus de production et de consommation respectueux de ces enjeux.



## ■ Engagement sociétal

Cette thématique englobe les enjeux liés à l'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social de leur territoire d'implantation et les impacts sociétaux des produits et services liés à leur activité. Elle couvre des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sur les territoires d'implantations des sites notamment dans les pays en développement, à leur croissance économique et sociale via la création d'emplois locaux, d'infrastructures, et tient compte des enjeux liés à l'accessibilité des produits et services de base pour les populations les plus démunies. Selon les secteurs d'activité et entreprises concernées, les sujets analysés peuvent être liés aux ODD n°1, 2, 3, 6, 7, 9, ou encore 11.

## ■ Gouvernance

Sont analysés sous cette thématique l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performance à la rémunération des dirigeants.

Ces enjeux sont liés à l'ODD n°16 sur la nécessité d'avoir des institutions et un cadre législatif et réglementaire stable et protecteur, garant de la raison sociale et des intérêts économiques de la personne morale qu'est l'entreprise, et ceux de ses parties prenantes, actionnaires et salariés.

Outre ces critères, le Groupe AGRICA, par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE, qui est chargée du suivi du déploiement de la démarche d'investissement responsable, se montre vigilant et assure un suivi constant des controverses et alertes dont les valeurs investies font l'objet.





## 2.2 Périmètre d'application

Aujourd'hui, 100 % des actifs du Groupe AGRICA (7,9 Md€) sont couverts par la démarche Investissement responsable.

Cette démarche intégrée s'appuie sur le pôle d'expertise constitué au sein d'AGRICA ÉPARGNE :

- une équipe interne dédiée,
- la recherche indépendante, ESG et Climat, de l'Agence Vigeo Eiris,
- un univers de 4 850 valeurs, cotées en Europe, en Amérique du Nord, en Asie Pacifique et dans les pays émergents.

Cette approche qui n'exclut aucun secteur d'activité, tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants, et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur. Elle s'appuie sur un choix de critères définis par le Groupe AGRICA depuis près de 10 ans, fruit des convictions du Groupe pour défendre les intérêts et attentes de ses parties prenantes.

## 2.3 Analyse des résultats de l'étude sur la performance ESG du portefeuille du Groupe AGRICA au 31/12/2018

Dans un souci de transparence, le Groupe AGRICA par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE a mandaté l'agence Vigeo Eiris, agence indépendante d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de procéder à une étude externe de la performance ESG de son portefeuille au 31/12/2018.

L'objectif de cette étude était de mesurer la performance du portefeuille du Groupe AGRICA et le respect de sa démarche d'investissement.

La méthode de Vigeo Eiris, qui couvre l'ensemble des facteurs de risque ESG, consiste à fournir pour chaque émetteur un score global, un score par domaine et un score par facteur de risque et ce sur une échelle de 0 à 100. Le score du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée des scores des entreprises.

Les résultats de cette étude 2018 ont été quantifiés de la manière suivante :

- Le portefeuille de Groupe AGRICA obtient cette année un score de **51/100**.

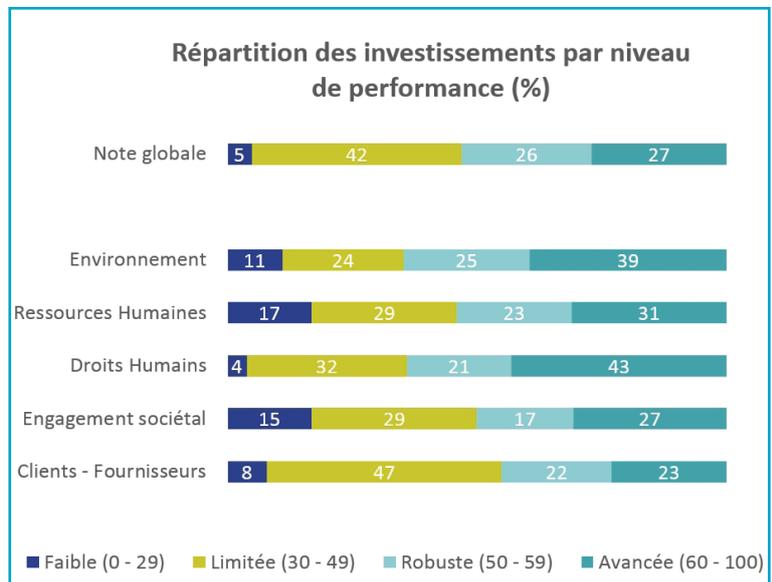
Comme l'année précédente, la performance des portefeuilles du Groupe AGRICA est « **robuste** », selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris.

Il se distingue, notamment sur les enjeux relatifs :

- aux « **Droits Humains** » avec un score de 55/100
- et à l'« **Environnement** » avec un score de 54/100

Le point de vigilance concerne le domaine « **Engagement Sociétal** » où le score est de 42/100.

- **53 %** des investissements du portefeuille du Groupe AGRICA sont répartis sur des émetteurs à la performance « **robuste** » ou « **avancée** ».



- Par ailleurs, le Groupe AGRICA porte une attention particulière aux controverses dont font l'objet les émetteurs, notamment sur les sujets liés au changement climatique et à la transition énergétique.



## 2.4 Pratiques de votes / dialogue

Dans le cadre de la gestion du fonds AGRICA Epargne Euro Selection dédié au Groupe, nous exerçons notre droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. De même, nous engageons un dialogue avec les sociétés qui gèrent nos fonds pour promouvoir les meilleures pratiques de responsabilité sociale et de protection de l'environnement.

### ■ La politique de vote accorde une grande importance aux principes de bonne gouvernance

En effet, les grands principes et les points de vigilance de la politique de vote sont les suivants :

- permanence et continuité des comptes annuels,
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction et nomination des administrateurs,
- vigilance sur la politique de rémunération des dirigeants.

Dans le cadre de la multi-gestion, le droit de vote est exercé par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné, et ce selon la politique de vote établie par cette dernière.

### ■ La politique de dialogue pour promouvoir les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Par le dialogue avec les sociétés gestionnaires de nos fonds et ce notamment dans le cadre d'un questionnaire que nous leur adressons, nous regardons et analysons de quelle manière ces sociétés intègrent les critères ESG. Ce dialogue contribue à promouvoir les enjeux environnementaux et sociaux auprès des sociétés de gestion qui gèrent nos fonds.

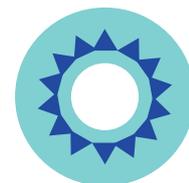
## 2.5 Autres démarches ESG

### ■ Private equity

La publication des rapports ESG par les sociétés de gestion des fonds est un des critères identifiés dans le processus de sélection de ces fonds.

De plus, cette classe d'actifs permet au Groupe AGRICA d'effectuer des Investissements à Impact, dans le respect du principe de la personne prudente, selon des thèmes auxquels il est particulièrement sensible :

- secteurs agricole et péri-agricole,
- santé,
- silver économie.





## ■ Patrimoine immobilier et forestier

Le patrimoine immobilier et forestier du Groupe AGRICA représente une valeur totale de 510 millions d'euros. Ce patrimoine est géré durablement.

La gestion de nos forêts s'effectue dans le cadre de la certification PEFC dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable des forêts.

La gestion de nos immeubles est conforme à notre politique de développement durable.

En effet :

➤ pour tout investissement futur un scoring de l'actif ciblé est établi selon différents critères. Un des critères de sélection pris en compte est le Développement Durable décliné sur la forme de labels ou certifications de construction ou d'exploitation.

Les labels ou certifications les plus courants sont HQE (France), BREEEAM (UK) ou LEED (US).

➤ Pour les actifs en portefeuille, deux démarches sont entreprises :

- pour les actifs tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> les bailleurs et locataires ont l'obligation de mettre en place une « annexe verte » dont l'objectif vise à l'amélioration de la performance énergétique. Cette amélioration a été clairement précisée par la Loi sur la Transition Énergétique : - 60% de consommation d'Énergie Primaire d'ici 2050 (Pour 1Kwh d'Énergie finale il faut 2,58 Kwh d'énergie primaire),

- pour les immeubles tertiaires sous le seuil de 1000 m<sup>2</sup>, nous menons une action volontariste car nous nous efforçons de mettre en place cette « annexe verte ».

Par ailleurs, pour alimenter cette annexe, nous déployons sur un premier échantillon d'actif des outils de mesure visant à maîtriser et économiser l'énergie avec l'installateur OzeEnergie.

Les mesures prises permettent ensuite de définir sur quels paramètres jouer pour améliorer la performance.

Les trois paramètres sont :

- la qualité du bâti,
- la qualité des installations techniques,
- le comportement de l'occupant.



## 2.6 Zoom sur les risques liés aux changements climatiques

La prise en compte des critères environnementaux (transition énergétique, changement climatique, etc.) dans la notation des entreprises a été retenue par le Groupe AGRICA depuis l'origine de la démarche en 2008.

Aujourd'hui, le Groupe par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE a fait le choix de :

- procéder à la mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille,
- et de la performance de transition énergétique des investissements.

C'est dans ce cadre qu'AGRICA ÉPARGNE a sollicité Vigeo Eiris, agence spécialisée dans la gestion des risques ESG et climatiques pour mener une étude externe.





### 2.6.1 Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille Groupe AGRICA :

L'empreinte carbone du portefeuille permet d'apprécier les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité des sociétés en portefeuille, à leur consommation d'énergie, déplacements, fret, immobilisations et consommables. Cette empreinte carbone est exprimée en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Par rapport à l'année précédente, l'audit de portefeuille du Groupe AGRICA, à fin décembre 2018, montre des améliorations, notamment en ce qui concerne la réduction de son empreinte carbone.

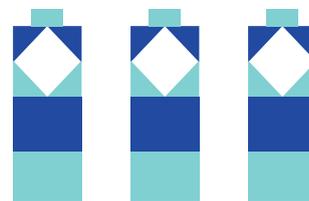
- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille du Groupe AGRICA est désormais jugée « élevée » obtenant un grade « C », et non plus « intense », sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).  
Cette empreinte carbone moyenne pondérée correspond à la somme des émissions des entreprises du portefeuille, pondérée par leur poids au sein du portefeuille. Elle a été réduite de près de 25 % par rapport à l'année précédente.
- L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille, qui correspond à la somme des émissions de CO<sub>2</sub> de chaque entreprise rapportée à son chiffre d'affaires et son poids dans le portefeuille, a baissé de 70 %.
- Les émissions financées totales attribuées à l'investisseur en fonction de sa prise de participation capitalistique dans chacune des entreprises du portefeuille ont également baissé de plus 70 %.

### 2.6.2 Mesure de la performance de transition énergétique

En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique des entreprises en portefeuille, l'étude observe un score stable par rapport à l'année précédente, reflétant leur maturité sur les enjeux liés aux impacts du changement climatique et à la nécessité d'accompagner la transition vers un scénario de réchauffement planétaire en deçà de 2 degrés.

A cet égard, il est intéressant de faire observer que :

- 11,6 % des investissements d'AGRICA portent sur des entreprises dont au moins 20 % des revenus sont générés par une offre de biens et de services verts.
- 8,3 % des valeurs investies dans le portefeuille du Groupe AGRICA tirent au moins 20 % de leurs revenus d'activités liées aux énergies fossiles, contre 8,5 % l'an dernier.
- le Groupe AGRICA n'investit dans aucune valeur qui tirerait 20 % ou plus de ses revenus d'activités d'extraction du charbon.



Le développement durable est au cœur du projet du Groupe AGRICA, qui réitère son attachement à un modèle de développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.



Retrouvez toutes les informations sur la politique RSE  
et la démarche d'Investissement responsable  
du Groupe AGRICA sur son site [www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)  
<https://www.groupagricar.com/qui-sommes-nous/politique-financiere-responsable>

Suivez l'actualité d'AGRICA sur les réseaux sociaux :



**GROUPE AGRICA**  
21, rue de la Bienfaisance  
75382 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 71 21 00 00  
[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)

